

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 10 février 2016 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire suppléant John Butler

Madame et Messieurs les conseillers

Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Madame la conseillère Nadine Brière ainsi que Monsieur le conseiller Robert Lagacé étaient absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

Monsieur le maire suppléant John Butler déclare la séance ouverte à 19h00 et explique la nécessité de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION NO. 2016-025

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 février 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 février 2016.

DE retirer les sujets suivants des rubriques :

« Administration » :

- 2.3) Participation des membres du conseil à des activités diverses
- 2.4) Participation des membres du conseil – Autorisation de dépenses – Assises annuelles de l'UMQ – 11 au 13 mai 2016

« Services techniques » :

- 6.3) Projet de prolongement de rues et d'aqueduc – Montée Séraphin – Jean-François Côtes – Autorisation au MDDELCC

« Urbanisme » :

- 7.5) Attribution d'un nom de rue privée

« Règlements »

- 11.3) Règlement SQ-03-2012-03 décrétant de nouvelles dispositions et amendant le règlement SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION

DE modifier le titre du sujet suivant de la rubrique « Avis de motion » :

- 9.1) Futur règlement 1202-1 amendant le règlement 1202 relatif à l'utilisation des pesticides et des engrais

RÉSOLUTION NO. 2016-026

Reconduction de la division du territoire de la Ville de Sainte-Adèle en districts électoraux

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville de Sainte-Adèle une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville de Sainte-Adèle remplit les conditions pour reconduire la même division;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Ville de Sainte-Adèle en districts électoraux.

RÉSOLUTION NO. 2016-027

Appropriation des sommes requises pour la tenue du scrutin

ATTENDU les dispositions du rapport du président d'élection de la Ville de Sainte-Adèle, daté du 15 janvier 2016, concernant l'appropriation des sommes requises pour la tenue du scrutin municipal rendu nécessaire pour combler le poste de maire et ce, suite à la démission de son titulaire, Monsieur Réjean Charbonneau, le 13 janvier 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions du rapport susdit et octroie pour ce faire une somme de 125 000\$ à même l'excédent de fonctionnement non réservé au 31 décembre 2015.

RÉSOLUTION NO. 2016-028

Recommandation de paiement – Atelier Idea – Honoraires supplémentaires – Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires supplémentaires au montant de 5 000\$ plus taxes, en lien avec les factures 15043611 et 16011112, à la compagnie *Atelier IDEA* relativement à l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon.

RÉSOLUTION NO. 2016-029

Autorisation de signature – Renouvellement de l’entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE le ministre, le DPCP et la Ville ont convenu de tenir un projet pilote d'une durée de deux ans par lequel la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle et la Sûreté du Québec ont accepté de collaborer pour traiter certaines infractions criminelles sommaires et que ce projet a fait l'objet d'une entente formelle entre les parties susmentionnées approuvée par le décret 487-2014 du 3 juin 2014 ;

ATTENDU QUE ce projet pilote s'est avéré concluant pour les parties à l'entente;

ATTENDU QUE l'article 7.2 de l'entente prescrit qu'à son échéance, les parties pourront renouveler celle-ci aux mêmes conditions ou pour tout autre terme dont elles pourraient convenir;

ATTENDU QUE l'entente en cours prendra fin le 29 juin 2016 et que les parties souhaitent renouveler celle-ci pour un terme de dix ans;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUVELER l'entente entre le ministre, le DPCP et la Ville pour le traitement de certaines infractions sommaire à la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle;

D'AUTORISER le maire suppléant à signer l'« Addendum à l'entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle ».

RÉSOLUTION NO. 2016-030

Autorisation au Garde-Manger des Pays-d'en-Haut – Barrage routier le 10 décembre 2016 – Guignolée 2016

ATTENDU la requête formulée le 2 février 2016 par madame Manon Legris, adjointe du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut, relativement à la tenue d'un barrage routier, afin de récolter des sommes d'argent visant à soutenir cet organisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue d'un barrage routier le 10 décembre 2016, à l'intersection de la rue de la Forge et du boulevard de Sainte-Adèle, dans le cadre de la Guignolée 2016, organisée par l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2016-031

Emprunt temporaire – Règlement 1226

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur le maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunt suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1226

Règlement décrétant un emprunt afin de financer une partie de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018* pour une somme de 2 081 978 \$, incluant tous les frais de financements et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 081 978 \$; Montant autorisé : 2 081 978 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2016-032

Embauche – Adjointe de direction – Mairie, direction générale et communications

ATTENDU le rapport rédigé le 3 février 2016 par monsieur Pierre Dionne, directeur général, relativement à l'embauche de madame Anouk Deveault à titre d'adjointe de direction, mairie, direction générale et communications;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil engage, à partir du 14 mars 2016, madame Anouk Deveault à titre d'adjointe de direction, mairie, direction générale et communications, selon le salaire et autres conditions indiqués au rapport;

QUE celle-ci soit assujettie à la politique en vigueur concernant les conditions de travail des employés cadres de la ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2016-033

Achat regroupé d'abat-poussière de l'UMQ

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Sainte-Adèle accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2016-034

Adjudication – Traçage de marques sur la chaussée – 2016-2018 – (SP-2015-045)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de traçage de marques sur la chaussée pour les années 2016 à 2018 dont l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 février dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants soumis/ 2016, 2017 et 2018
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.	108 891,81\$
Les Signalisations R.C. inc.	129 413,85\$
Lignco Sigma inc.	199 706,29\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 8 février 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), 13, rue Industrielle, Sainte-Cécile-de-Milton, Québec, J0E 2C0;

D'accorder le contrat pour des travaux de traçage de marques sur la chaussée pour les années de 2016 à 2018, à ladite compagnie pour un montant maximal de 108 891,81\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 février 2016;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) à même les disponibilités budgétaires, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-035

Adjudication – Tonte de gazon et services de nettoyage des parcs et espaces verts – (SP-2016-001)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de tonte de gazon et services de nettoyage des parcs et espaces verts dont l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 février dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants soumis / Contrat 3 ans
9213-0871 Québec inc. (FAS LeeLing Paysagement)	70 123,25\$
Les Embellissements Monaco inc.	146 938,05\$
Les Entreprises Roy	212 128,88\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 5 février 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie 9213-0871 Québec inc. (FAS LeeLing Paysagement), 780, chemin Fresnière, Saint-Eustache, Québec, J7R 0E6;

D'accorder le contrat pour des travaux de tonte de gazon et services de nettoyage des parcs et espaces verts, à ladite compagnie pour un montant total pour un contrat de trois (3) ans de 70 123,25\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 4 février 2016;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie 9213-0871 Québec inc. (FAS LeeLing Paysagement) à même les disponibilités budgétaires, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-036

Adjudication – Fourniture de pierre concassée et/ou asphalte recyclé et/ou dépôt de béton et asphalte – (SP-2016-002)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de pierre concassée et/ou asphalte recyclé et/ou dépôt de béton et asphalte dont l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 février dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants soumis 2016-2017	Montants soumis 2017-2018	Montants soumis 2018-2019
Lafarge Canada inc.	210 613,50\$	211 259,66\$	212 900,36\$
Carrières Uni-Jac inc.	254 324,70\$	264 672,45\$	275 020,20\$
BauVal inc.	258 989,24\$	262 848,95\$	266 708,66\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 5 février 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Lafarge Canada inc., 1250, chemin Notre-Dame, Sainte-Adèle, Québec, J8B 1S6;

D'accorder le contrat pour la fourniture de pierre concassée et/ou asphalte recyclé et/ou dépôt de béton et asphalte, à ladite compagnie pour un montant de 210 613,50\$, taxes incluses pour 2016-2017, 211 259,66\$ taxes incluses pour 2017-2018 et 212 900,36\$ taxes incluses pour 2018-2019, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 4 février 2016;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Lafarge Canada inc. à même les disponibilités budgétaires, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises;

QU'un montant de 53 310\$ soit approprié du fonds réservé pour la réfection des rues pour financer une partie de ces achats.

RÉSOLUTION NO. 2016-037

Adjudication – Travaux de réfection mineure de pavage – 2016 – (SP-2016-003)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection mineure de pavage pour l'année 2016 dont l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 février dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants soumis
Pavage Ste-Adèle Ltée	336 639,33\$
Asphaltage Constructions ANOR (1992) inc.	340 900,88\$
Pavage Jérômien inc.	351 938,46\$
Asphalte Bélanger inc.	366 827,74\$
G. Lavoie & Fils	377 865,34\$
Uniroc Construction inc.	379 554,32\$
Pavage des Moulins inc.	389 880,23\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 4 février 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée, 3294, avenue des Perdrix, Val-Morin, Québec, J0T 2R0 ;

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection mineure de pavage pour l'année 2016, à ladite compagnie pour un montant de 336 639,33\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 4 février 2016;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée à même les disponibilités budgétaires, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises;

QU'un montant de 116 000\$ soit approprié du fonds réservé pour la réfection des rues pour financer une partie de ces achats.

RÉSOLUTION NO. 2016-038

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Programme Fonds des petites collectivités

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le projet de réhabilitation des infrastructures souterraines du secteur Habitat (partie de la rue Vallée-du-Golf, les rues des Plaines, des Champs, des Bosquets et des Rochers) ;

ATTENDU QUE des subventions sont octroyées par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités-Renouvellement de conduites, sous-volet 1.1;

ATTENDU QUE ces travaux respectent les critères d'admissibilité prévus dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate le chef de division génie du Service des travaux publics, afin de déposer au nom de la Ville de Sainte-Adèle, une demande de subvention dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités-Renouvellement de conduites, sous-volet 1.1 pour les travaux de réfection pour la réhabilitation des infrastructures souterraines du secteur Habitat (partie de la rue Vallée-du-Golf, les rues des Plaines, des Champs, des Bosquets et des Rochers);

QUE celui-ci soit également autorisé à signer tout document requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la Ville s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année de réalisation de travaux;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitations continus du projet;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-039

Projet de prolongement de rues et d'aqueduc – Boulevard Radieux – Maps Immobilier inc. – Autorisation au MDDELCC

ATTENDU le rapport de madame Louise Yale, chargée de projets de la division génie. daté du 2 février 2016, relativement à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques pour le prolongement des infrastructures d'aqueduc pour les secteurs «E» et «F» du boulevard Radieux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville ne s'objecte pas au projet de développement proposé par les promoteurs, pour les secteurs « E » et « F » du projet sous condition de la délivrance du certificat du MDDELCC;

QUE le consultant mandaté par le promoteur, M. Eric Perreault, ingénieur de la firme *Les Consultants SM Inc*, soit autorisé à présenter son projet au MDDELCC;

QUE le greffier pourra émettre une attestation municipale pour la conformité des plans à soumettre au MDDELCC.

RÉSOLUTION NO. 2016-040

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 5 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 286 325,98\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

DE procéder au paiement du décompte # 1 pour des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et télémétrie des ouvrages d'eau potable, soit un montant de 119 700,19\$, taxes incluses (SP-2015-019), à l'entreprise *Automation R.L. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1211;

DE procéder au paiement du décompte # 2 pour la fourniture de compteurs d'eau et la surveillance de la campagne d'installation des compteurs d'eau, soit un montant de 75 178,29\$, taxes incluses (SP-2015-016), à l'entreprise *Compteurs d'eau du Québec* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1186;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-041

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 février 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-007

Lot 3 889 227 (boulevard de Sainte-Adèle)
Fiducie Familiale Sofimel
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2016-008

405, chemin Pierre-Péladeau
Lise Beauchamp
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-009

1001, rue Valiquette
Pierre Jodoin (L'Esker Café-Resto)
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-010

Lot 2 232 406 (rue des Perdreaux)
Alexandre Robert et Chloé Asselin-Merineau
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2016-011

Lot 5 662 794 (boulevard de Sainte-Adèle)
Michael J. Vaillancourt
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2016-012

1600 et 1604, chemin Pierre-Péladeau
9022-6812 Québec inc.
- **Agrandissement**

RÉSOLUTION NO. 2016-042

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

Résolution du CCU – 2016-013

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1101, rue Grignon**, afin de réduire la marge arrière donnant sur le lot 2 231 319 du Cadastre du Québec de 7 mètres à 4,94 mètres et réduire la marge arrière donnant sur le lot 2 231 322 du Cadastre du Québec de 7 mètres à 6,55 mètres, telles que montrées au plan accompagnant le certificat de localisation préparé l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, 8632 de ses minutes et daté du 19 janvier 2016 et ce, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant sis au 1101, rue Grignon.

Résolution du CCU – 2016-014

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1500, rue Montclair**, afin de réduire pour la résidence située au 1500, rue Montclair, la marge avant vers la rue du Skieur de 7 mètres à 4,77 mètres et de permettre l'empiètement de la galerie située sur la façade ouest de la résidence de 5,96 mètres à l'intérieur de la rive, tels que montrés au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, 1322 de ses minutes et daté du 12 novembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2016-043

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 279, boulevard de Sainte-Adèle – ADOPTION

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2016-018) en lien avec le projet particulier a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 18 janvier 2016 ;

ATTENDU la résolution CCU 2016-006 du comité consultatif d'urbanisme datée du 6 janvier 2016, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 279, boulevard de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre l'usage de commerce artériel lourd « Transport par véhicule moteur (C07 -07-01) » et ce, à certaines conditions;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition règlementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 3 février 2016 à 19 h ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le second projet de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, et prévu au 279, boulevard de Sainte-Adèle sur le lot 3 888 740 cadastre du Québec, afin de permettre spécifiquement pour cet immeuble l'usage de commerce artériel lourd « Transport par véhicule moteur (C07-07-01) » et ce, avec les conditions suivantes :

1. Le nombre maximal de véhicules de transport moteur, incluant toute remorque, pouvant être stationnés ou entreposés sur le site est limité à deux (2);
2. La longueur et la hauteur maximales autorisées desdits véhicules de transport moteur, incluant toute remorque, stationnés ou entreposés sur le site, sont respectivement de 11 mètres et 4 mètres;
3. Lesdits véhicules de transport moteur, incluant toute remorque, devront être stationnés ou entreposés à l'intérieur de l'aire d'entreposage montrée à l'extrait annoté du certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Louis-Paul Beaudry, en date du 12 janvier 2010, minute 14023, lequel est joint à la demande déposée par le requérant le 14 décembre 2015;
4. L'aménagement d'une clôture opaque d'une hauteur de 2 mètres ceinturant l'aire d'entreposage des véhicules de transport n'est pas requis.

RÉSOLUTION NO. 2016-044

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 244, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) visant à permettre, pour l'immeuble situé au 244, boulevard de Sainte-Adèle, l'usage de commerce artériel lourd, l'usage commercial artériel lourd " service de déneigement (C07-06-01) ", avec entreposage extérieur de quatre (4) tracteurs de déneigement résidentiel et d'une camionnette;

ATTENDU QUE le règlement de zonage inclut des dispositions réglementaires qui empêcheraient sa réalisation, notamment en ce qui a trait aux usages permis à l'intérieur de la zone commerciale C0-003;

ATTENDU QU'hormis les dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI le projet est conforme aux autres dispositions du Règlement de zonage 1200-20012-Z;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur et ne déroge au Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z qu'à l'égard des aspects soumis aux processus d'approbation du présent projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux critères d'évaluation applicables prévus au Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1 000-2008-PPC;

ATTENDU QUE le nombre de véhicules reliés à l'entreprise serait limité à quatre (4) tracteurs pour fins de déneigement résidentiel et d'une camionnette;

ATTENDU QU'hormis lesdits véhicules, aucun matériel ou autre équipement ne serait entreposé sur le site;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'approbation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI), le Conseil municipal peut prévoir des conditions dans le cadre de la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le projet présenté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, et prévu au 244, boulevard de Sainte-Adèle – lot 3 888 156 Cadastre du Québec, afin de permettre spécifiquement pour cet immeuble l'usage de commerce artériel lourd " Service de déneigement et de paysagement (C07-06-01), et ce, avec les conditions suivantes :

1. Le nombre maximal de véhicules reliés à l'entreprise, incluant toute remorque, pouvant être stationnés ou entreposés sur le site est limité à quatre (4) tracteurs de ferme munis de pneus et une (1) camionnette;
2. La largeur hors-tout maximale des tracteurs, incluant les équipements rattachés (lame, souffleuse, pousse-neige, etc.) doit être inférieure à 2,6 mètres;
3. Les tracteurs, incluant toute remorque et les équipements rattachés aux tracteurs, ne peuvent être stationnés ou entreposés en cour avant;
4. À l'exception des véhicules et équipements précités, aucun entreposage extérieur de matériel (terre, pierre, bois, etc.) ou d'équipements n'est permis sur site;
5. Une haie de conifères opaque d'une hauteur minimale de 2 mètres, de façon notamment à dissimuler de la rue les tracteurs stationnés ou entreposés sur le site, devra être maintenue en place le long du chemin des Ancêtres, à la limite de l'espace de stationnement adjacent à ce chemin.

Le tout, applicable à la propriété située au 244, boulevard de Sainte-Adèle, sur le lot numéro 3 888 156 au cadastre officiel du Québec, dans la zone commerciale CO-003 du règlement de zonage en vigueur.

De fixer au 16 mars 2016, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19h.

RÉSOLUTION NO. 2016-045

Demande d'aide financière – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – Désignation d'un mandataire

ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 2 février 2016, relativement à la signature d'un document à être transmis au ministère de la Culture et des Communications concernant une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

De désigner madame Mijanou Dubuc, responsable de la bibliothèque à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION NO. 2016-046

Autorisation de signature – Ententes avec la Chambre de commerce de Sainte-Adèle – Reconduction de l'entente pour la gestion du parc Doncaster et nouvelle entente relative à la Place des citoyens

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle relativement à la gestion du parc de la Rivière Doncaster, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 décembre 2018;

D'autoriser le maire suppléant et le greffier et directeur des Services juridiques à signer ladite entente;

D'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle relativement à la Place des citoyens et ce, pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2016, avec possibilité de reconduction;

D'autoriser monsieur Pierre Dionne, directeur général à signer ledit protocole d'entente;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-047

Aide financière – Événement Festival de la caricature: 1001 Visages

ATTENDU le rapport transmis le 2 février 2016 par madame Caroline Nielly, coordonnatrice arts, culture et patrimoine du Service des loisirs, relativement à une aide financière aux organisateurs du Festival de la caricature 1001 Visages

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue de l'événement «Festival de la caricature 1001 Visages» qui se tiendra les 5 et 6 novembre 2016 à la Place des citoyens et autorise l'octroi d'une aide financière aux organisateurs du Festival pour un montant de 3 000\$;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-048

Aide financière – Association des auteurs des Laurentides (AAL) – Histoires d'été

ATTENDU le rapport transmis le 2 février 2016 par madame Caroline Nielly, coordonnatrice arts, culture et patrimoine du Service des loisirs, relativement à une aide financière à l'Association des auteurs des Laurentides (AAL) pour l'activité *Histoires d'été*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'activité *Histoires d'été* à être réalisée dans les camps de jour à l'été 2016 et autorise l'octroi d'une aide financière à l'Association des auteurs des Laurentides (AAL) pour un montant de 1 150\$;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-049

Aide financière – Événement bénéfique *Ma différence en couleurs*

ATTENDU le rapport transmis le 2 février 2016 par madame Caroline Nielly, coordonnatrice arts, culture et patrimoine du Service des loisirs, relativement à une aide financière à l'Échelon des Pays-d'en-Haut pour l'événement bénéfique *Ma différence en couleurs*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'événement bénéfique *Ma différence en couleurs* qui a débuté avec un lancement et une conférence de presse le 4 février 2016, où les œuvres seront exposées du 4 au 18 février 2016 à la Place des citoyens et qui se clôturera le 18 février 2016 sous forme d'encan silencieux et crié;

QUE le conseil autorise l'octroi d'une aide financière à l'*Échelon des Pays-d'en-Haut* au montant de 3 000\$;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-050

Projet d'aménagement à l'ancienne gare Mont-Rolland – Réponse à la MRC

ATTENDU la correspondance de la MRC des Pays-d'en-Haut datée du 27 janvier 2016, relativement au projet d'aménagement à l'ancienne gare de Mont-Rolland;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à verser à la MRC des Pays-d'en-Haut la somme de 20 000\$ pour les travaux de la phase 1 qui ont eu lieu en 2015;

QUE le conseil donne son accord à la MRC des Pays-d'en-Haut pour la phase 2 du projet;

QUE le conseil autorise la MRC des Pays-d'en-Haut pour que sa part évaluée à 40% de la phase 2 du projet soit intégrée dans un futur règlement d'emprunt à être adopté par la MRC des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2016-051
AVIS DE MOTION

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1202-1 amendant le règlement 1202 relatif à l'utilisation des pesticides et des engrais.

RÉSOLUTION NO. 2016-052
AVIS DE MOTION

Je, Lise Gendron, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1229 pour les travaux de réfection des conduites d'égout sanitaire, d'aqueduc et de chaussée du domaine Habitat, les honoraires de surveillance des travaux, les frais de laboratoire, d'arpentage et d'inspections télévisées, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

RÉSOLUTION NO. 2016-053
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1230 pour étude et adoption afin de décréter des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, profilage et/ou nettoyage de fossés, nettoyage de ponceaux, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements et tous autres travaux nécessaires, pour les fins du présent règlement, incluant le paiement des honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes (PRR-2016).

RÉSOLUTION NO. 2016-054
AVIS DE MOTION

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1231 pour les travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et la chaussée de la rue Dubé, les honoraires de surveillance des travaux, les frais de laboratoire et d'arpentage si requis et tous les frais inhérents.

RÉSOLUTION NO. 2016-055

Second projet de règlement 1200-2012-Z-14, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z « Dispositions relatives aux bâtiments accessoires »

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-14, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de modifier la superficie maximale autorisée pour certains bâtiments accessoires (pavillon, kiosque et gloriette) et le nombre maximal de remise autorisée pour les emplacements résidentiels de 5 000 mètres carrés et plus, soit adopté.

RÉSOLUTION NO. 2016-056

Règlement 1228 – Conception d'études, de plans et de devis visant la réfection et le prolongement de conduites d'égout pluvial et d'infrastructure de drainage dans le secteur desservi par l'usine de traitement des eaux usées Mont-Rolland – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1228, pour la conception d'études, de plans et de devis visant la réfection et le prolongement de conduites d'égout pluvial et d'infrastructure de drainage dans le secteur desservi par l'usine de traitement des eaux usées Mont-Rolland, soit adopté.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 178 378,41\$ pour la période du 16 au 22 janvier 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 952 080,62\$ pour la période du 23 au 29 janvier 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 395 112,54\$ pour la période du 30 janvier au 5 février 2016.
- Liste des comptes à payer au montant de 569 091,27\$ pour le mois de décembre 2015.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Mme Lise Gendron

-Déclare sa candidature à la mairie – démission en date du 12 février 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gilles Bellerose

- Le contrat inclut-il certains marquages spéciaux?
- Demande s'il y aura des élections aux postes de conseillers

M. René Bauset

- Demande s'il est possible de faire des trottoirs sur les rues Émile-Cochand et Henri-Dunant.
- Demande des explications sur le point 8.1 relativement à l'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

Mme Doris Poirier

- S'interroge sur le point 3.1 à savoir pourquoi la ville doit emprunter de l'argent pour financer une subvention.

RÉSOLUTION NO. 2016-057

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h03.

(s) John Butler

M. John Butler, maire suppléant

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques